

Compte rendu de la CAP n°2 du 14/11/2017

Après l'habituelle approbation des procès verbaux des CAP précédentes, le débat s'est porté sur la rédaction de la liste d'aptitude pour le passage du cadre C au cadre B

La potentialité au titre de 2018 est de 7 Agents.

Sur les 285 Agents qui peuvent postuler, 69 en ont fait la démarche.

La liste des Agents classés excellents a été élargie à deux noms supplémentaires pour permettre de bénéficier d'une éventuelle opportunité de promotion en CAP nationale.

La liste des agents classés très bons, qui constitue le vivier des futurs promus, a été complétée pour contenir 7 noms.

Les représentants **FO DGFIP 91** se sont abstenus sur le vote de la liste d'aptitude ; nous ne pouvons pas voter contre la promotion interne de collègues mais la liste de promus demeure trop restreinte pour emporter un vote d'adhésion.

Les collègues qui sont inscrits sur la liste d'aptitude mention « excellent » devront formuler des vœux d'affectation sur des postes de contrôleur et donc participer au mouvement en fin d'année pour une affectation au 1^{er} septembre 2018.

Nous serons naturellement mobilisés pour vous accompagner dans la rédaction de vos demandes.

N'hésitez pas à nous contacter sur fodgfip91@gmail.com.

Vos élus **FO DGFIP 91** en CAPL 2 : Sabine Triquenaux, Carine Dormy, Hervé Langlais, Eddie Leclere, Sébastien Fenzy, Cindy Langlois